

Département de Seine et Marne

-----  
Arrondissement de Provins

-----  
Commune de Saint-Siméon

N° 06/04/2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix neuf, le dix neuf juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Siméon se sont réunis à la mairie sur la convocation de Madame Renée CHABRILLANGES, Maire.

Présents : Mme Renée CHABRILLANGES, MM. Régis D'HONDT, Philippe BOBIN, Gérard SARAZIN, Adjoint, Mmes Gaëlle ROTKOPF, Maryse VERDIER, MM. Jean COMBAZARD, Francis BOURJOT, Philippe LEDUC, Stéphane GÉRAUDEL, Frédéric MALVAUX.

Absents représentés :

Monsieur Frédéric GENISSON donne pouvoir à Jean COMBAZARD  
Madame Anne-Lyse ERUDEL donne pouvoir à Gérard SARAZIN  
Monsieur Frédéric VIET donne pouvoir à Philippe LEDUC  
Monsieur Bernard MICHELOT donne pouvoir à Renée CHABRILLANGES

Secrétaire de séance : M. Stéphane GÉRAUDEL

**OBJET : Tarif salle des fêtes**

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs de location des salles polyvalentes pour les contrats signés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 comme suit :

Petit foyer :

Pour une journée (de 9 heures à 22 heures) :

- habitants de la Commune : 75 € l'été, 100 € l'hiver
- personnes extérieures à la Commune : 125 € l'été, 150 € l'hiver

Pour le week-end :

- habitants de la Commune : 150 € l'été, 200 € l'hiver
- personnes extérieures à la Commune : 250 € l'été, 300 € l'hiver

## Grand foyer

### Pour les habitants de la Commune

**sans chauffage** : le week-end : 290 €

**avec chauffage** : le week-end : 440 €

### Pour les locataires habitant en dehors de la Commune

**sans chauffage** : le week-end : 690 €

**avec chauffage** : le week-end : 840 €

Tarifs hors location de salle des tables et des chaises :

Location des tables : 3 euros la table

Location des chaises : 0,50 euro la chaise

En cas d'annulation de la réservation, il sera demandé un dédit s'élevant à 25 % du montant de la location.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme,  
A Saint-Siméon, le 26 juin 2019  
Le Maire, Renée CHABRILLANGES



Date de convocation : 14 juin 2019

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 15

**Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle 77008 Melun Cedex dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).**